



**Les CSP soutiennent le  
référendum contre la dernière révision de l'assurance-chômage  
et vous invitent à faire de même**

Les Centres sociaux protestants sont préoccupés par le chômage en tant que réalité sociale et par la situation concrète des personnes – chômeurs et chômeuses - qui y sont confrontées. Depuis de nombreuses années, l'importance de cette assurance et de son rôle envers les personnes assurées sont perceptibles dans les consultations données par les assistant-e-s sociaux et les juristes des CSP. Au cours des nombreuses révisions précédentes, les prestations de la LACI ont été déjà largement réduites, et ont induit une péjoration de la situation des personnes assurées (restriction de l'accès, augmentation des exigences, abaissement du niveau des prestations).

Les CSP estiment que la nouvelle révision de l'assurance-chômage doit **absolument éviter de réduire encore non seulement l'accès des personnes assurées aux prestations, mais aussi les prestations elles-mêmes.**

C'est pourquoi les CSP s'opposent à cette révision qui prévoit (notamment):

- **l'échelonnement à la baisse des indemnités dues en fonction de la durée de cotisation:**
  - 260 indemnités (au lieu de 400) pour 12 mois de cotisation,
  - 18 mois nécessaires (au lieu de 12) pour 400 indemnités,
  - 24 mois (au lieu de 18) pour les assuré-e-s de plus de 55 ans pour toucher 520 indemnités,
  - en réduisant drastiquement les indemnités des personnes libérées de l'obligation de cotiser (de 260 à 90);
  - et en excluant la possibilité pour les cantons les plus fortement touchés de prolonger la durée d'indemnisation.
- **de pénaliser les jeunes:**
  - baisse du nombre d'indemnité pour les moins de 25 ans sans enfant (200 maximum),
  - exclusion de l'accès des plus de 20 ans aux Semestres de motivation
  - pas d'application de la notion de travail convenable aux personnes moins de 30 ans, tenues d'accepter n'importe quel emploi ;
- **la dévalorisation des gains intermédiaires, des mesures actives du marché du travail...**
- **tout en augmentant les cotisations !**

La consolidation financière de l'assurance ne doit pas se faire sur le dos des personnes assurées. Ces dernières devraient dès lors s'adresser plus rapidement à l'aide sociale, ce qui n'est souhaitable ni pour elles, ni pour les cantons et communes dont les charges s'alourdiraient encore.

**Pour toutes ces raisons, les CSP rejettent cette révision.  
Signez et faites signer le référendum !**

**Lausanne, mai 2010**